

## Le STIF et SNCF ont signé un contrat ambitieux pour améliorer le quotidien des voyageurs franciliens

**Jean-Paul Huchon, président de la Région Ile-de-France et président du STIF, Sophie Mougard, directrice générale du STIF, et Guillaume Pepy, président de SNCF, ont signé aujourd'hui le contrat STIF-SNCF pour la période 2012-2015.**

Ce contrat constitue un outil de mise en œuvre des politiques d'offres et de services rendus aux voyageurs franciliens décidées par les élus du STIF. Il marque une avancée dans la prise en compte des attentes des voyageurs en termes d'offre de transport, de qualité de service, de développement et de modernisation du réseau francilien de transports en commun. Il donne les moyens à SNCF de faire face à une exigence accrue du STIF en la matière. Il porte une réelle ambition d'amélioration des déplacements des voyageurs du réseau SNCF Transilien et comporte des exigences plus fortes en matière de qualité de service. Il traduit la priorité absolue accordée par SNCF et le STIF à l'amélioration des trains et des RER.

Ce nouveau contrat, ambitieux et exigeant, s'articule autour de trois axes majeurs :

- le renforcement de la prise en compte de la perception des voyageurs dans le suivi du contrat.
- l'amélioration de la qualité du service rendu
- le renforcement des investissements, qui se monteront à 2,6 milliards d'euros<sup>(1)</sup> sur 4 ans

L'ensemble des indicateurs a été revu pour mieux traduire le ressenti des voyageurs et faire reposer le dispositif d'incitation financière (bonus/malus) sur un suivi plus fin de la performance.

- La ponctualité devient le principal indicateur et pèsera désormais pour plus de la moitié des bonus/malus (jusqu'à 12,6 millions d'euros par an).
- Les exigences sont renforcées en matière de réalisation effective de l'offre contractuelle, avec une attention particulière portée aux heures creuses.
- La qualité de l'information délivrée aux voyageurs est désormais mieux mesurée.

Le contrat permettra à SNCF de mettre en œuvre un projet de service ambitieux, dont les axes principaux sont l'amélioration de la qualité du service quotidien, de l'information délivrée aux voyageurs et le développement de la présence humaine sur le réseau. Il prévoit notamment la création de 170 emplois pour mettre en place des équipes mobiles d'accompagnement et d'intervention en situation normale et perturbée.

Le contrat se traduit par un niveau d'investissements sans précédent jusqu'à présent. Financés par le STIF et SNCF (pour 1 milliard d'euros), ils s'élèveront à 2,6 milliards d'euros<sup>(1)</sup> sur 4 ans, soit une augmentation de 52% par rapport au précédent contrat. Sont notamment programmés :

- 1,3 milliard d'euros pour la poursuite du programme de modernisation des trains (rénovations RER et livraisons Francilien)
- 290 millions d'euros pour poursuivre la modernisation des gares, avec notamment les travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité du STIF
- 110 millions d'euros pour l'amélioration des dispositifs d'information des voyageurs
- 85 millions pour moderniser les systèmes d'exploitation et les installations fixes

Contact presse :

STIF : Sébastien Mabilie – 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabilie@stif.info](mailto:sebastien.mabilie@stif.info)

SNCF : Antoine Debièvre – 01 53 25 33 66 – [antoine.debievre@sncf.fr](mailto:antoine.debievre@sncf.fr)

- 500 millions d'euros pour les projets de développement du réseau (tangentes, prolongement du RER E jusqu'à la Défense et au Mantois, schémas directeurs des RER), soit une très forte croissance par rapport aux 60 millions d'euros réalisés pendant le contrat précédent.

Le contrat demandera une très grande rigueur d'exécution compte tenu notamment de la croissance attendue de la fréquentation et de la multiplication des travaux sur les voies et dans les gares. Aux investissements prévus dans le cadre du contrat SNCF-STIF, s'ajouteront en effet d'autres investissements de modernisation et de développement des infrastructures financés par l'Etat, la Région Ile-de-France et le STIF.

Le contrat prévoit le versement d'une contribution annuelle du STIF à SNCF dont le montant total s'élèvera à 7 milliards d'euros sur 4 ans, ainsi qu'une clause de revoyure pour les années 2014 et 2015, destinée à tenir compte de l'augmentation non encore décidée des péages RFF au-delà de 2013.

| Sommes versées par le STIF à SNCF pour :    | Contrat précédent    | Contrat 2012-2015     | Différence     |
|---|----------------------|-----------------------|----------------|
| - <b>L'exploitation quotidienne</b>         | 6 milliards d'euros  | 7 milliards d'euros   | + 1 milliard   |
| - <b>Le Plan d'investissement sur 4 ans</b> | 1,7 milliard d'euros | 2,6 milliards d'euros | + 900 millions |

Sommes sur les 4 années du contrat.

Pour **Jean-Paul Huchon**, « c'est un contrat fort pour le service public de transport et exigeant pour l'amélioration des transports du quotidien. Comme pour la RATP, j'ai décidé de placer les usagers au cœur de ce nouveau contrat. La somme allouée à la SNCF, 9,6 milliards d'euros sur 4 ans, est sans précédent et marque une nouvelle fois notre ferme volonté de voir les changements se réaliser dans le paysage ferroviaire francilien. Avec Pierre Serne, vice-président chargé des transports, Bernard Gaudillere (Adjoint au Maire de Paris, Président de la Commission Economique et Tarifaire) et l'ensemble des élus du STIF, nous avons souhaité un contrat donnant-donnant avec l'entreprise, prenant mieux en compte les attentes des usagers et leur ressenti. L'accent est donc mis sur la régularité, l'information, la propreté et la modernisation du réseau. Les principes de responsabilité sociale et environnementale sont renforcés. »

Pour **Guillaume Pepy**, président de SNCF, « ce nouveau contrat est une bonne nouvelle pour nos 3 millions de clients quotidiens sur les lignes Transilien. Il traduit la priorité absolue que SNCF accorde à l'Île-de-France. Il nous donne les moyens de nos ambitions dans un contexte économique difficile en nous permettant notamment de renforcer notre présence aux côtés des voyageurs par des équipes mobiles, tant en situation normale qu'en cas d'incident, grâce à 170 nouveaux emplois. Je me félicite également de son ambition en matière d'investissements pour moderniser les trains, les gares et les équipements. Je remercie Bénédicte Tillloy, directrice générale de Transilien, et ses équipes d'avoir permis cet accord conclu au terme d'un travail exigeant. Le renforcement des exigences du STIF constitue un véritable défi pour les équipes de Transilien et pour l'ensemble des agents SNCF œuvrant en Île-de-France, alors que les chantiers vont se multiplier sur les voies. Ils sauront se montrer à la hauteur de la mission de service public qu'ils assurent dans la région capitale. »

<sup>(1)</sup> Dont 300 M€ d'investissements (RER nouvelle génération et option Francilien notamment) dont la programmation reste à affiner.

Contact presse :

STIF : Sébastien Mabilie – 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabilie@stif.info](mailto:sebastien.mabilie@stif.info)

SNCF : Antoine Debièvre – 01 53 25 33 66 – [antoine.debievre@sncf.fr](mailto:antoine.debievre@sncf.fr)